

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Le 14 Décembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de **LES VILLETES** s'est réuni à la Salle Polyvalente, Rue du Stade, sous la présidence de Monsieur Marc TREVEYS, Maire.

Étaient présents : TREVEYS Marc, BARDEL Denis, PICHON Cécile, VACHER Thierry, MOURIER Claire, SABOT Christine, SABATIER Denise, GRANGER Clara, CHEVALIER Isabelle, GERENTON Sébastien, POLICARD Sylviane, BILLON Gilbert, BONNISSOL Fabien, DUCHAMP Angélo.

Était absent : COLOMBET SERGE,

- **Tarifs eau et assainissement :**

Suite à la commission finance qui s'est tenue le jeudi 03 décembre 2020, il a été proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien pour l'année 2021 des tarifs eau et assainissement. Concernant la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) la commission finance propose de faire évoluer le montant à 2500 € (Tarif applicable lors d'un dépôt de Permis de Construire au 01 janvier 2021).

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à ces propositions.

- **S.Y.M.P.A.E : R,P,Q,S, « Rapport relatif au prix et la qualité du service » année 2019:**

Conformément à l'article L 2222.45 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007, le Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 doit être présenté devant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le rapport ainsi établi par le S.Y.M.P.A.E à l'assemblée.

- **Désignation d'un référent Ambroisie :**

Chaque année, la période d'août à octobre s'accompagne d'une importante production de pollens d'ambroisie.

Notre région est particulièrement concernée par ce pollen. Dans les zones les plus touchées, environ 20% de la population seraient allergiques au pollen. Il est donc essentiel d'endiguer la prolifération de l'ambroisie. Dans le cadre de l'évolution de la réglementation nationale, chaque préfet a pris un arrêté de lutte obligatoire. Un comité départemental a établi un plan d'actions.

La réglementation faite aux collectivités impose de nommer au moins un référent territorial parmi les élus qui peut bénéficier d'une formation sur le sujet.

Monsieur Fabien BONNISSOL se propose référent Ambroisie,

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

- **Demande de subvention Région « Bonus Relance » : Aménagement du local communal - annexe de La Boule Amicale,**

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID 19, la Région Auvergne Rhône-Alpes a décidé d'agir pour la relance économique en mettant en place le dispositif « Bonus Relance ».

L'intervention de la Région à hauteur de 50 % est possible pour tout lancement opérationnel de travaux plafonnés à 200 000 €.

Pour bénéficier de cette aide Régionale, les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2021 pour un démarrage des travaux avant le 30 juin 2021.

En s'appuyant sur divers devis demandés au préalable, la commission finance, propose de déposer un dossier pour l'aménagement du local communal annexe de La Boule Amicale.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable au dépôt de ce dossier.

- **Questions Diverses :**

- Adhésion au Service Santé au Travail DU CDG 43.

La Commune est actuellement adhérente au service prévention et au service santé du CDG43.

Le Conseil d'administration du CDG43 a souhaité réunir les missions de la médecine préventive et de la prévention de risques professionnels dans un seul service intitulé : « Santé au Travail »

Une nouvelle convention est donc proposée pour adhérer à ce nouveau service dès le 01 janvier 2021, Parmi les diverses formules proposées, le Conseil Municipal a voté pour la Formule N°1 (Médecine préventive - Psychologue du travail et prévention des risques professionnels) pour un coût de 65€/agent/an et a décidé de bénéficier de l'option inspection en sécurité et santé au travail (cotisation annuelle forfaitaire : 100 €)

- Élections du Conseil Municipal pour enfants :

Vendredi 11 décembre, l'École Publique de Trevas et l'École privée « Saint Louis » des Villettes ont procédé aux élections du Conseil Municipal pour enfants.

Ce Conseil Municipal est composé de 8 membres titulaires et de 3 membres suppléants, élus pour 2 ans,

Ont été élus titulaires :

- BARDEL Madeleine (CM2-école St-Louis)
- CROS Maëlle (CM2 – école Publique)
- GATTY-VALIORGUE Jeanne (CM1 – école St-Louis)
- GERENTON Alexis (CM2 – école St-Louis)
- GRANGER Léane (CM2 – école St-Louis)
- LAUMOND Lily (CM2 – école Publique)
- PERSON Eléna (CM2 – école Publique)
- SAMUEL Matt (CM1 – école Publique)

Ont été élus suppléants :

- CHALUMEAU Kélia (CM1 -école Publique)
- GRAILLON Hugo (CM1 – école Publique)
- JURINE Elina (CM1 – école St-Louis)

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h45.